

DE 2022/958
(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert pour la gestion du centre commercial
LES QUAIS

P.J. : 1 projet de délibération

Dans le cadre de sa politique d'urbanisation et de revitalisation du centre-ville et de son bord de mer, la ville de Nouméa a réalisé une opération de développement urbain sur les Quais Ferry, inscrite au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021.

Le centre commercial LES QUAIS a ouvert ses portes en juin 2021.

Par délibération n° 2019/742 du 29 août 2019, le maire a été habilité à signer le marché pour l'exploitation du programme commercial des Quais Ferry avec la société Patrimonium Immobilier retenue par la commission d'appel d'offres. Ce marché arrivant à son terme en septembre 2022, un appel d'offres doit être lancé pour la passation d'un nouveau marché.

Ce marché, d'une durée d'un an reconductible 3 fois, couvrira les missions suivantes :

- commercialisation des trames libres ;
- gestion locative ;
- gestion de la régie des recettes du pôle commercial Quai Ferry ;
- gestion de l'entretien des lieux loués ;
- gestion du budget d'exploitation et des charges locatives ;
- suivi de la communication et de l'animation ;
- assistance dans la passation des contrats.

Le coût des prestations est estimé à 22 millions de francs CFP TTC par an.

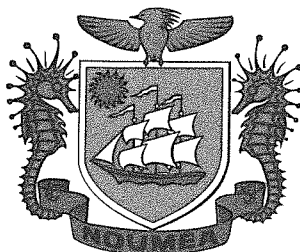
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres ouvert pour la gestion du centre commercial LES QUAIS avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 septembre 2022



Le Maire,
[Signature]
Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

DLB 2022/958
(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 21 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION
09.09.2022

DATE D'AFFICHAGE
15.09.2022

Mme Sonia LAGARDE	Mme Kimberley BARONI
Mme Chantal BOUYE	M. Christophe DELIERE
M. Patrick GUILLON	M. Michel DESMEUZES
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Christine BELLET
M. Tristan DERYCKE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Liliane CONDOUMY
M. Warren NAXUE	Mme Muriel GERMAIN
M. Marc ZEISEL	M. Patrick SAKOUMORI
M. Michel FONGUE	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Janine BAJON	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Vaimoé ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Luc BRUN	M. Joseph BOANEMOA
Mme Valérie LAROQUE	M. Emmanuel BERART
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Eric MELTESALE
M. Bruno CAPY	Mme Christine LE SAINT
Mme Tuilogona O'CONNOR	Mme Davina FAUA
M. Marc LE LEIZOUR	M. Bernard LAVANDIER
Mme Anne-Christine CHIMENTI	Mme Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Charlotte THAIAWE
		Mme Françoise SUVE	M. Alexandre MACHFUL
		Mme Pascale SERVENT	Mme Laurene CASSAGNE
Nombre de présents	: 36	Mme Isabelle LAFLEUR	M. Claude CHARLOT
Nombre de votants	: 50	M. Nicolas BRIGNONE	M. Makaokio FIHIPALAI
(14 procurations)		Mme Cindy PRALONG	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M. Philippe BLAISE	Mme Laurie HUMUNI
		Mme Naïa WATEOU	Mme Veylma FALAEAO
		M. Christophe DELESSERT	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

ABSTENTION :

Mme Veylma FALAEAO et Mme Davina FAUA, de «Nouméa, c'est vous»
M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»
Mme Magali MANUOHALALO, de «Nouméa Autrement»
M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 958
autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert
pour la gestion du centre commercial LES QUAIS

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 21 SEP. 2022

Calédonie,
VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019
portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/129 du 2 septembre 2022,

La commission de l'aménagement, de l'urbanisme et du développement durable
entendue en séance du 6 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer un marché avec la société
retenue par la commission d'appel d'offres pour la gestion du centre commercial LES QUAIS.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la gestion locative, administrative,
technique et financière du centre commercial LES QUAIS, pour une durée d'un an reconductible
trois fois.

ARTICLE 3 /

Le montant du marché est estimé à vingt-deux millions (22 000 000) de francs CFP
TTC par an, soit quatre-vingt-huit millions (88 000 000) de francs CFP TTC pour les 4 ans. La
dépense est imputable aux budgets 2022, 2023, 2024 et 2025 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le
présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours
citoyens» accessible par le internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEP. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

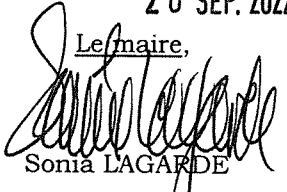
NOUMEA, LE 26 SEP. 2022

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI



Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
PA (DACP)	- 1
PVL (DVCES - SVC)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

27 SEP. 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHE SUR APPEL D OFFRES OUVERT POUR LA GESTION DU CENTRE COMMERCIAL LES QUAIS

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-958 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220921-2022-958-DE

Date de décision : 21/09/2022

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.2. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 20 millions de F.CFP et inférieur à 50 millions de F.CFP